

Conseil national

11.3080

Interpellation Cassis

Présence italophone dans l'administration fédérale

Texte de l'interpellation du 09.03.2011

La promotion du plurilinguisme, en particulier de la langue et de la culture italiennes, dans l'administration fédérale reste un objectif stratégique, notamment en vertu de la loi sur les langues. Les instructions du Conseil fédéral du 22 janvier 2003 concernant le plurilinguisme (ch. 42 et 102 à 104) permettent en particulier de recueillir les données nécessaires à une analyse statistique sérieuse: pour agir il faut savoir.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la proportion d'italophones par office fédéral et par niveau hiérarchique (classes 24 à 29 et 30 à 38)?
2. Combien d'employés fédéraux italophones travaillent au Tessin (par unité administrative) et combien dans le reste de la Suisse?

Cosignataires

Abate, Bourgeois, Carobbio Guscetti, Français, Gobbi, Hiltbold, Pedrina, Pelli, Riklin Kathy, Robbiani, Ruey (11)

Sans développement

Réponse du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral rappelle que l'article 7, alinéa 2 de l'ordonnance sur les langues (RS 441.11) du 4 juin 2010 fixe les proportions que doit viser la représentation des communautés linguistiques dans les départements et à la Chancellerie fédérale comme suit: a. allemand: 70 %; b. français: 22 %; c. italien: 7 %; d. romanche: 1 %.

Les données présentées couvrent la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Elles proviennent du système BV Plus.

1. Les statistiques indiquent la représentation des italophones dans les classes 24 à 29 et 30 à 38 en pourcentage des effectifs globaux. Les statistiques se limitent aux unités de l'administration fédérale couvertes par l'article 7 de ladite ordonnance, selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration du 25 novembre 1998 (RS 172.010.1).

Chancellerie fédérale (toutes les classes salariales : 19.4%)

	Classes	%		Classes	%
Chancellerie fédérale	24 - 29	32.0	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence	24 - 29	9.2
	30 - 38	16.9		30 - 38	0

Département fédéral des affaires étrangères (toutes les classes salariales : 4.5%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DFAE	24 - 29	0	Direction du droit international	24 - 29	9.4
	30 - 38	20.7		30 - 38	0
Secrétariat d'Etat + Direction politique	24 - 29	7.8	Direction du développement et de la coopération	24 - 29	4.8
	30 - 38	5.7		30 - 38	7.8
			Direction des ressources	24 - 29	4.1
				30 - 38	7.3

Département fédéral de l'intérieur (toutes les classes salariales : 5.2%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DFI	24 - 29	14.0	Office fédéral de météorologie et de climatologie	24 - 29	8.1
	30 - 38	0		30 - 38	0
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	24 - 29	0	Office fédéral de la santé publique	24 - 29	2.1
	30 - 38	0		30 - 38	0
Archives fédérales suisses	24 - 29	0	Office fédéral de la statistique	24 - 29	1.2
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office fédéral de la culture	24 - 29	16.1	Office fédéral des assurances sociales	24 - 29	4.3
	30 - 38	0		30 - 38	8.6
Bibliothèque nationale suisse	24 - 29	0	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche	24 - 29	8.8
	30 - 38	50.0		30 - 38	25.0

Département fédéral de justice et police (toutes les classes salariales : 6.6%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DFJP	24 - 29	4.9	Office fédéral de la métrologie	24 - 29	2.3
	30 - 38	11.4		30 - 38	0
Office fédéral de la justice	24 - 29	4.3	Office fédéral des migrations	24 - 29	4.6
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office fédéral de la police	24 - 29	7.2			
	30 - 38	0			

**Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
(toutes les classes salariales : 5.1%)**

	Classes	%		Classes	%
SG-DDPS	24 - 29	3.1	Forces aériennes	24 - 29	3.1
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office de l'auditeur en chef	24 - 29	0	Base logistique de l'armée	24 - 29	5.2
	30 - 38	0		30 - 38	0
Groupement défense	24 - 29	4.7	Groupement armasuisse	24 - 29	1.5
	30 - 38	1.8		30 - 38	0
Etat-major de l'armée	24 - 29	1.9	Office fédéral de topographie	24 - 29	1.2
	30 - 38	0		30 - 38	0
Etat-major de conduite de l'armée	24 - 29	3.7	Office fédéral de la protection de la population	24 - 29	2.6
	30 - 38	0		30 - 38	0
Formation supérieure des cadres de l'armée	24 - 29	10.7	Office fédéral du sport	24 - 29	3.8
	30 - 38	0		30 - 38	0
Forces terrestres	24 - 29	10.5	Office fédéral pour l'acquisition d'armement (armasuisse)	24 - 29	2.1
	30 - 38	7.0		30 - 38	0
Base d'aide au commandement	24 - 29	1.8			
	30 - 38	0			

Département fédéral de l'économie (toutes les classes salariales : 3.4%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DFE	24 - 29	9.5	Office fédéral de l'agriculture	24 - 29	2.6
	30 - 38	0		30 - 38	0
Secrétariat d'Etat à l'économie	24 - 29	2.7	Office vétérinaire fédéral	24 - 29	3.4
	30 - 38	4.5		30 - 38	0
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie	24 - 29	2.3	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays	24 - 29	5.8
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office fédéral du logement	24 - 29	0	Surveillance des prix	24 - 29	11.8
	30 - 38	0		30 - 38	0

Département fédéral des finances (toutes les classes salariales : 10.7%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DFF	24 - 29	4.5	Administration fédérale des contributions	24 - 29	4.7
	30 - 38	0		30 - 38	0
Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales	24 - 29	8.7	Administration fédérale des douanes	24 - 29	8.9
	30 - 38	0		30 - 38	7.1
Administration fédérale des finances	24 - 29	1.3	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	24 - 29	0.9
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office fédéral du personnel	24 - 29	5.2	Office fédéral des constructions et de la logistique	24 - 29	2.9
	30 - 38	0		30 - 38	0

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (toutes les classes salariales : 5.2%)

	Classes	%		Classes	%
SG-DETEC	24 - 29	10.9	Office fédéral des routes	24 - 29	6.6
	30 - 38	0		30 - 38	9.0
Office fédéral des transports	24 - 29	3.0	Office fédéral de la communication	24 - 29	2.2
	30 - 38	0		30 - 38	0
Office fédéral de l'aviation civile	24 - 29	3.1	Office fédéral de l'environnement	24 - 29	3.0
	30 - 38	0		30 - 38	10.6
Office fédéral de l'énergie	24 - 29	3.1	Office fédéral du développement territorial	24 - 29	3.3
	30-38	0		30-38	0

2. La Confédération emploie 2'303 personnes (6.6 %) de langue italienne (personnel sans les tribunaux et les services du Parlement). Parmi celles-ci, 1'459 sont employées dans le canton du Tessin (63%). Les plus importants employeurs de la Confédération dans le canton du Tessin sont les services des douanes (637 personnes), la base logistique de l'armée (184 personnes) et les forces terrestres (181 personnes). Le tableau ci-dessous indique la répartition par unités de l'administration fédérale des employés travaillant dans le canton du Tessin.

Départements	Nombre
Chancellerie fédérale (total 22)	22
DFAE (total 2)	2
Département fédéral de l'intérieur (total 39)	
Office fédéral de la culture	14
Office fédéral de météorologie et de climatologie	24
Office fédéral de la santé publique	1

Département fédéral de justice et police (total 136)	
Office fédéral de la police	28
Ministère public de la Confédération	14
Office fédéral des migrations	94
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (total 562)	
Office fédéral du sport	73
Office fédéral de la protection de la population	2
Etat-major de conduite de l'armée	56
Base d'aide au commandement	5
Base logistique de l'armée	184
Forces terrestres	181
Forces aériennes	57
Armasuisse immo	5
Département fédéral des finances (total 639)	
Administration fédérale des douanes	637
Office fédéral des constructions et de la logistique	2
Département fédéral de l'économie (total 19)	
Secrétariat d'Etat à l'économie	1
Office fédéral de l'agriculture	1
Organe d'exécution pour le service civil ZIVI	3
Agroscope	15
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (total 38)	
Office fédéral des routes	30
Office fédéral de la communication	6
Office fédéral de l'environnement	2

3. La proportion de 7 % pour la représentation des italophones de l'administration fédérale n'est pas encore atteinte dans tous les départements. C'est dans ce but qu'un catalogue de mesures quantitatives et qualitatives sera élaboré par l'Office fédéral du personnel en collaboration avec les départements et la Chancellerie fédérale d'ici au 31 octobre 2011.